
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES
Etat de prévision de recettes et de dépenses – exercice 2023

N° 2022-65

Date de transmission en Préfecture : **1 6 DEC. 2022**

Date de mise en ligne : **1 9 DEC. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **9 décembre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **16**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Jessica DIONISIO (à Michèle EYMARD) – Béatrice VERDIER (à Christelle RIVAT)

Membres excusés : Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Nathalie BERTOCCHI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

La mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2021 implique de nouvelles modalités de présentation et de transmission budgétaire dès 2023.

L'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 précise les conditions dans lesquelles un établissement et service social et médico-social (ESSMS) relève d'un Etat de prévision de recettes et de dépenses (EPRD) ou d'un budget prévisionnel et décrit les règles applicables aux ESSMS qui relèvent d'un EPRD.

La résidence des Arcades relevant d'un EPRD, le budget prévisionnel 2023 présenté en annexe de ce rapport et soumis au vote du Conseil d'Administration, prend la forme du nouveau cadre budgétaire composé de 2 blocs :

- Le **Compte de Résultat Prévisionnel Principal** (CRPP). Il remplace la **section d'exploitation** d'un budget prévisionnel. Le cadre normalisé prévoit un niveau de présentation par groupes fonctionnels.
- Le **Tableau de Financement Prévisionnel** (TFP). Il remplace la **section d'investissement** d'un budget prévisionnel. Le cadre normalisé prévoit un niveau de présentation par titre.

Le budget de la résidence autonomie « Les Arcades » au titre de l'exercice 2023, faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 29 novembre 2022, s'équilibre comme suit :

	Charges	Produits
TFP (Investissement)	73 200 €	73 200 €
CRPP (Exploitation)	866 800 €	866 800 €

En charges d'exploitation, sont intégrées entre autres :

- L'ajustement à la hausse des frais relatifs aux fluides en lien avec l'inflation sur les dépenses d'énergie.
- Le développement des animations à destination des résidents en lien notamment avec la hausse des recettes perçues au titre du forfait autonomie.
- La révision à la hausse de la redevance de l'OPAC.
- Le maintien des dépenses liées aux frais d'entretien, maintenance sécurité incendie
- La stabilité de l'enveloppe des dépenses de personnel.

En produits d'exploitation, on retrouve notamment :

- L'augmentation des recettes liées à la restauration (résidents et portage de repas).
- L'augmentation du forfait autonomie versé par le Département.
- Une baisse des loyers versés par les extérieurs (logement du directeur inclus)
- Une hausse du fonds de compensation de la TVA.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

- La reconduction de l'enveloppe attribuée au titre du forfait soin, versé par l'ARS.
- L'ajustement des recettes des participations des résidents liées à l'augmentation des fluides.
- La baisse de la subvention d'équilibre versée par la ville qui s'affiche à 117 000 €.

Côté investissements, les amortissements des immobilisations (inclus dans le calcul de la capacité d'autofinancement) et le fonds de compensation de la TVA permettent d'allouer 73 200€ en dépenses pour financer les remboursements des cautions, la mise aux normes du transformateur de la résidence ainsi que l'acquisition de matériel et mobilier.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par groupes fonctionnels et par titres/chapitres.

Le budget primitif 2023 a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter l'Etat de prévision de recettes et de dépenses 2023 de la résidence autonomie « Les Arcades » tel que joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-**ADOpte** l'Etat de prévision de recettes et de dépenses 2023 de la résidence autonomie « Les Arcades » tel que joint à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS


Secrétaire de séance,
Christelle RIVAT

